



NOHALTEGKEETSROT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 février 2021: overshoot day du Luxembourg

Selon la méthodologie établie par le Global Footprint Network, le Luxembourg a épuisé le 15 février, toutes les ressources à sa disposition pour l'année 2021.

En 2020, Dû à la pandémie, ce « jour du dépassement » a pour la première fois été plus tard dans l'année. A l'occasion du jour de dépassement Mondial (Earth Overshoot Day) en date du samedi 22 août 2020, le Conseil supérieur pour un développement durable a publié un rapport détaillé avec les derniers chiffres relatifs à l'empreinte écologique du pays (www.csdd.lu).

Depuis la présentation de ce rapport, les travaux du Conseil se sont concentrés sur les pistes suivantes :

- des concertations avec le STATEC en vue d'un approfondissement et une meilleure compréhension des données ;
- des échanges de vues avec acteurs du secteur privé (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, ABBL et ALFI) pour expliquer les résultats de l'étude et identifier des pistes de solutions ;
- des réunions avec le Ministère de l'Economie en vue d'inclure les perspectives de l'empreinte écologique du Luxembourg et sociales dans la suite de la stratégie « Troisième révolution industrielle ».

L'empreinte écologique est un outil qui permet de tenir une sorte de comptabilité des ressources naturelles selon une approche globale. Elle intègre la plupart des pressions qui pèsent sur la capacité de la biomasse terrestre à se régénérer. Plus précisément, l'empreinte écologique mesure l'exploitation de six catégories de surfaces productives : les terres arables, les prairies, les zones de pêche, les terrains construits, les forêts et la capture de carbone. La capacité des écosystèmes à renouveler la biomasse est appelée « biocapacité ». Afin de pouvoir comparer l'empreinte écologique de différents pays ou territoires, les valeurs sont indiquées en « hectares globaux » (global hectares, gha) par personne et par an. L'hectare global correspond à un hectare offrant la productivité biologique moyenne au niveau mondial.

Selon l'étude de l'IBLA, si tous les habitants de la Terre vivaient comme les Luxembourgeois, ils consommeraient 7,99 planètes (sur base des chiffres de 2018), contre 1,69 planète en moyenne mondiale. Cela correspond à 7,8 millions d'hectares globaux (gha) pour le Luxembourg, soit 13 gha par personne.

L'empreinte écologique démontre de manière impressionnante la surconsommation des ressources disponibles par le Luxembourg. Elle révèle que cette situation catastrophique est due avant tout à la consommation d'énergie (combustibles fossiles et électricité à base

d'énergies fossiles), avec 7,75 gha par habitant (env. 60 % de l'empreinte écologique totale du Luxembourg, soit une consommation nécessitant 4,75 planètes). L'empreinte alimentaire (food footprint) de 2,09 gha par habitant (soit une consommation nécessitant 1,28 planète) révèle néanmoins que chacun peut contribuer à une société plus durable en repensant et en modifiant ses propres habitudes de consommation et de vie. Par exemple, la consommation de viande et de produits d'origine animale correspond directement à elle seule à approx. 0,65 planète.

Les résultats de l'étude révèlent quelques particularités propres au Luxembourg :

- Le calcul de l'empreinte écologique par habitant est problématique pour le Luxembourg dans la mesure où le nombre de « résidents », et donc l'EE/habitant, ne reflète pas le nombre relativement élevé de travailleurs transfrontaliers dont la consommation dans le pays se répercute sur l'EE (et aussi sur des indicateurs économiques tels que le PIB et le PNB). C'est pourquoi le Conseil supérieur pour un développement durable a calculé l'EE séparément en présentant séparément la consommation des frontaliers et du « tourisme à la pompe ».
- La méthodologie appliquée par le GFN attribue au Luxembourg la consommation d'énergie de certaines industries à grande consommation énergétique. Ainsi, les « matières premières secondaires importées » tels que l'acier ou les pneus présentent la même teneur énergétique que les produits finis exportés. Il en va de même pour le secteur des services, dont la consommation d'énergie est imputée intégralement à la population luxembourgeoise, y compris pour la partie non négligeable des services qui sont en fait exportés.
- La consommation énergétique du secteur logistique luxembourgeois (poids lourds, aviation...) est imputée intégralement aux Luxembourgeois. De même, la consommation énergétique du secteur luxembourgeois des services est comparable à celle de l'industrie lourde (acier, aluminium, pneus), particulièrement intense en énergie, et elle est également imputée intégralement à la population. L'étude actuelle ne permet pas d'isoler précisément la consommation d'énergie propre à ce secteur.

Tout comme les études commanditées en 2010 et 2013, l'étude publiée en août 2020 a tenté de discerner la part des frontaliers de celle des résidents afin de permettre une représentation séparée de l'empreinte propre aux résidents. Cette lecture différenciée de l'indicateur permet de tenir compte dans une certaine mesure des particularités du Luxembourg, sans pour autant distordre le résultat pour le rendre plus positif

Après une prise en compte des effets particuliers liés à l'achat de carburants par des non-résidents et à la consommation des frontaliers au Luxembourg, il nous reste malgré tout un niveau de consommation correspondant à six planètes, soit plus du double de celle de nos voisins.

Lors de sa prise de position au mois d'août 2020, le Conseil supérieur pour un développement durable a esquissé des pistes de solutions. Ces dernières doivent être complétées, approfondies et affinées lors du processus envisagé avec les parties prenantes.



La volonté du Conseil est de discuter et d'échanger sur la nécessité d'un nouveau modèle économique. **Les 7 grands principes de l'économie circulaire présentés** par voie d'un communiqué de presse en date de hier 15 février, et leur mise en œuvre dans des stratégies sectorielles ou industrielles, constituent ainsi un changement de paradigme. Leur mise en œuvre conséquente de cette nouvelle économie permettra de réduire notre pression et même de régénérer les écosystèmes et de ramener in fine le jour du dépassement au 31 décembre et en deçà.

Dans cette perspective, le Conseil salue que ces 7 principes de l'économie circulaire ont été retenus par le Gouvernement dans sa stratégie de la promotion et du développement de l'économie circulaire au Luxembourg.

Pour le Nohaltegkeetsrot,

Conseil Supérieur pour un Développement Durable.

Romain POULLES

Président

**352/26107080

